



JOURNAL NUMÉRIQUE

VENDREDI 24 MARS 2023 // N°68



WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR



SOMMAIRE

"PARIS ACTU" – P.1
RAPPELS – P.5
ARBITRAGE – P.8
E-FOOT – P.10
FOOT FÉMININ – P.11
FOOT ANIMATION – P.12
CLASSEMENTS – P.13
P.V – P.20



INSTITUT
DE FORMATION
DU FOOTBALL



WEBINAIRE LE BMF ET LE BEF EN APPRENTISSAGE

JEUDI
30
MARS

De 18h à 19h

WEBINAIRE : BMF/BEF EN APPRENTISSAGE

Dans le cadre de la possibilité de suivre les formations BMF/BEF en apprentissage, un webinaire est organisé le :

Jeudi 30 Mars 2023

Ce webinaire vous permettra de prendre connaissance de toutes les modalités liées à ce processus de formation en apprentissage

Pour s'inscrire



WEBINAIRE

Toutes les infos : WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR



CONCOURS D'ENTRÉE À L'INF CLAIREFONTAINE

CONCOURS INF : 3EME TOUR

La DTN vient de publier les résultats pour le prochain tour du concours INF Clairefontaine !

L'étau se resserre pour les 42 derniers joueurs qui ont passé avec brio les deux premiers tours du célèbre concours.

Deux joueurs issus des clubs parisiens sont encore en lice pour le 3ème tour qui aura lieu le **Samedi 25 Mars 2023** (à 09h30) au CNF de Clairefontaine.

Toutes les infos : [RESULTATS INF](#)



COUPES DEPARTEMENTALES : TIRAGE DES 1/2 FINALES

A vos Agendas !

Le tirage au sort des 1/2 finales des coupes départementales aura lieu le **Mardi 28 Mars 2023 à 17h45**, au siège du District (6 Av. Joseph Bédier - 75013 Paris).

A cette occasion, le District invite **1 représentant** de chaque club encore en lice à venir assister à ce tirage.



OBLIGATIONS

Extrait de l'article 11.1 des R.S.G du District 75

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

- **Division Départementale 1 :**

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



OBLIGATIONS

Extrait de l'article 11.1 des R.S.G du District 75

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 2 :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



OBLIGATIONS

Extrait de l'article 11.1 des R.S.G du District 75

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 3 :

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
 - 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
 - Participer aux plateaux officiels U6/U7 ou U9/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
 - Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 concernant l'une de ces obligations.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4 :

Pas d'obligation.



INITIATION ARBITRAGE

FOOT ANIMATION



INITIATION ARBITRAGE : FOOT ANIMATION

Dans le cadre du développement de la vocation à l'arbitrage dès le plus jeune âge, le District organise une initiation **GRATUITE** à destination des licencié(e)s filles et garçons U12 et U13 issus des clubs parisiens du District le :

Vendredi 28 Avril 2023

ATTENTION : Places limitées !

Pour s'inscrire



<https://forms.office.com/e/vXEY6Bb9kt>

Toutes les infos : WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR



COMMUNIQUÉ :

A l'attention des clubs parisiens,

Chers clubs,

Pour faire suite à une décision du Comité Directeur, la CDA du 75 vous informe qu'elle désignera un arbitre officiel sur les rencontres U16 D3 à partir du week-end 01/04 et 02/04.

De plus, nous vous rappelons que toute demande d'arbitre officiel doit normalement s'opérer 15 jours avant la date de la rencontre. En dehors de ce délai, la demande ne sera pas prise en compte.

A cette occasion, nous vous rappelons que les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club recevant (à l'exception d'une demande faite par le club adverse).

Sportivement,

LA CDA 75



E-CUP 2023 : RÉSULTATS DU TOURNOI PARISIEN

Nous connaissons le grand vainqueur !

Le tournoi départemental E-Cup FFF 2023 s'est achevé ce lundi 6 mars 2023. La compétition s'est déroulée durant tout le mois de février sur PS5. Les deux finalistes sont qualifiés pour le tournoi régional organisé par la Ligue Paris-IDF qui aura lieu le **samedi 25 mars 2023** au siège de la Ligue PARIS-IDF.

TOUS LES RESULTATS : [ICI](#)



"PARISIENNES O FOOT"

La nouvelle édition des Parisiennes ô foot a une nouvelle date.
L'évènement aura lieu le :

DIMANCHE 02 AVRIL 2023
DE 10h00 à 11h30

Au gymnase CARPENTIER (81 bvd Massena 75013 PARIS)

Pour participer, les clubs parisiens ont jusqu'au **Jedi 30 Mars**
pour s'inscrire par mail : technique@district75foot.fff.fr

Plus d'infos : WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR



LANCEMENT DU "FESTI 75"

Dans l'optique de favoriser au maximum la pratique de nos jeunes licenciés école de foot, le District souhaite mettre en place le **"FESTI 75"**

Cet événement a pour objectif de faire jouer le plus régulièrement possible, les enfants sur les tours de coupe/challenge où leur équipe n'est plus engagée, ainsi que sur des journées de vacances scolaires, ou jours fériés.

A destination des clubs volontaires, le **FESTI 75** n'est pas une obligation ! Il permettra aux clubs ayant beaucoup de licenciés à faire jouer, de pratiquer même lorsqu'il n'y a pas de rencontre officielle.

Pour l'organisation et les procédures d'inscription



Plus d'infos : WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR



ANCIENS / CDM

- ANCIENS D1
- ANCIENS D2 - POULE A
- ANCIENS D2 - POULE B
- CRITERIUM ANCIENS +45 ANS
- CDM 1



SENIORS

- SENIORS D1
- SENIORS D2
- SENIORS D3 - POULE A
- SENIORS D3 - POULE B
- SENIORS D4 - POULE A
- SENIORS D4 - POULE B
- SENIORS D4 - POULE C



U18

- U18 D1
- U18 D2
- U18 D3 - POULE A
- U18 D3 - POULE B





U16

- U16 D1
- U16 D2 - POULE A
- U16 D2 - POULE B
- U16 D3 - POULE A
- U16 D3 - POULE B
- U16 D3 - POULE C
- U16 D3 - POULE D



U14

- U14 D1
- U14 D2 - POULE A
- U14 D2 - POULE B
- U14 D3 - POULE A
- U14 D3 - POULE B
- U14 D3 - POULE C
- U14 D4 - POULE A
- U14 D4 - POULE B



FÉMININES

- SENIORS FÉMININES D1
- CRITERIUM SENIORS A 7
- CRITERIUM U15 F





FUTSAL

- FUTSAL D1
- FUTSAL D2
- CHAMPIONNAT FUTSAL U14
- CHAMPIONNAT FUTSAL U16





Procès-Verbaux des commissions

- **Comité Directeur**

(PV du 18 Janvier)



- **Commission Statuts et Règlements**

(PV du 16 Mars)



- **Commission d'Organisation des Compétitions**

(PV du 21 Mars)



- **Commission d'Organisation des Compétitions**

(PV du 23 Mars)





COMITE DIRECTEUR

PROCES-VERBAL

Réunion du 18/01/2023

Sous la présidence de M. Philippe SURMON, Président,

Membres Présents : Mme Nathalie SEVENO - MM. Jean Jacques BENGUIGUI (arrivé à 19h25) - Jean BLEHOUI (arrivé à 19h20) - Fabrice DARTOIS - Jérémie DELATTRE - Nordine DJEDDI - Jacques LAVIGNE - Francis MARTIN - Ezzeddine MASMOUDI - Jacques MENDY - Nuno Filipe MIGUEL - André Paul TROUDART - Fred VENTURA

Excusés : Mme Albane SARTORIUS – MM. Mustapha BEN AYED - Akim BOUZIDI

Absents : Mme Nadia HAOUA – M. Jean-François BERRADA (arrivé à 21h35)

Assistent : MM. Marc VINCENTI, Directeur Administratif - Hamid BELMAHI, Directeur Administratif adjoint – Mme CALEGARI Manon, CTD DAP – M Anthony FOURNIER, CTD PPF

Le Président Philippe SURMON ouvre la séance à 19 h 10.

Il remercie les membres présents à cette réunion.

Et souhaite la bienvenue à M. Fred VENTURA, membre élu au Comité Directeur lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2022.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/11/22 :

A l'unanimité des membres présents, **le procès-verbal est approuvé.**

2- Point sur la technique :

Intervention de Mme Manon CALEGARI et de M. Anthony FOURNIER.

M. Ezzeddine MASMOUDI, s'emparant de la parole, demande des explications concernant l'ajournement de son éducateur à la dernière certification.

Après discussions, le Directeur Administratif lui propose de prendre rendez-vous avec les deux CTD et son éducateur afin d'échanger sur les raisons de son échec.

Revenant à l'ordre du jour, Mme Manon CALEGARI, reprenant le document remis aux membres du Comité Directeur :

- Présente le travail déjà accompli depuis son arrivée au District et ce qui lui reste à faire d'ici la fin de saison.
- Précise que les Finales se dérouleront au Stade Maryse Hilsz (Paris 20ème) :
 - o Pour les U13 et les U13 F le 1r avril 2023 ;
 - o Pour les U10, U11, U11 F et U12 le 22 avril 2023 ;
- Avance l'idée du projet de création d'un Centre de perfectionnement pour les sélectionnées U16 de Futsal, sur les installations du Sporting avec une dotation en équipement. **Accord du Comité Directeur.**
- Le District répond à l'appel à projet de la FFF « TOUTE FOOT ». Souhaite développer le futsal féminin avec une manifestation U15 F sur une journée avec les autres sélections départementales franciliennes.
- Journée Nationale des Débutants le 17 juin 2023. Proposition de la jouer au Stade Emile Antoine pour l'exposition médiatique (lieu enchanteur) mais problème de parkings, de tribunes, de surpopulation sur le site. A ce sujet, prévoir une réunion avec les clubs pour évaluer le nombre de participants. Possibilité à jouer sur 2 jours.

Débat autour des coupes départementales U10/U11/U12/U13.

Suite à cet échange, M. Nordine DJEDDI demande quel est le rôle du CTD DAP vis-à-vis de la Commission du Football d'Animation. Le Directeur Administratif a pris note de la question et propose de lui présenter plus tard la fiche de poste du CTD DAP qui est fédérale (DTN).

3- Point sur l'arbitrage :

Intervention de M. Abdallah BOUDJEDIR, Président de la CDA.

M. Abdallah BOUDJEDIR fait un point sur l'arbitrage depuis le dernier Comité Directeur :

- 150 arbitres sont désignés chaque week-end et malgré cela, toutes les compétitions ne sont pas couvertes ;
- 25 arbitres ne se sont pas présentés aux tests physiques ou théoriques sur 210 ;
- Le test physique FUTSAL n'a pu être effectué dans les délais, faute de salle. Le Club « Enfants de la Goutte d'Or » propose de mettre à la Disposition de la CDA et du District une salle de 20 :00 à 21 :30 ;
- La dernière formation FIA pour la saison se déroulera les 4/5 Février et 11/12 février 2023.
- La désignation automatique : il y a aujourd'hui un problème de paramétrage à résoudre dans Foot2000.

Questions au Président de la CDA :

- M. Jérémy DELATTRE : Pourquoi les joueurs (U18/U20) qui veulent continuer à jouer le dimanche ne peuvent arbitrer le samedi ?

Réponse : La priorité est donnée aux jeunes arbitres de 14/15 ans

- M. Fabrice DARTOIS demande au Président de la CDA d'intervenir auprès des arbitres pour les rappeler aux devoirs de leurs fonctions lorsqu'ils vont sur les terrains ;

- M. Philippe SURMON propose que les filles candidates arbitres ne paient pas les frais d'inscription pour la FIA.

Le Comité Directeur donne son accord.

- M. Ezzedine MASMOUDI demande que les mineurs ne paient pas aussi leurs droits.

Réponse du Président : A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé de donner la gratuité.

- Le Président demande au Président de la CDA d'organiser cette saison une formation d'arbitre foot réduit à destination des jeunes joueurs (12-14 ans).

Le Comité Directeur donne son accord.

4- Vie du District :

- Informations du Président

- Amina KADDOUR, secrétaire du District, à la surprise générale, a donné sa démission, sans aucun préavis. Mis devant le fait accompli, le District recherche aujourd'hui sa remplaçante.
- Les assurances ont remboursé les frais occasionnés par les infiltrations d'eau qui avaient fini par rendre une partie des bureaux insalubres.
- La soirée des Champions du 18 novembre 2022 a vu 7 clubs récompensés en présence des Présidents, des éducateurs et des dirigeants des clubs récipiendaires.
- Il y a eu de bonnes retombées des clubs suite à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2023 (voir compte rendu).
- Les Interdistricts Futsal U15 et U18 se sont bien déroulées mais avec des fortunes diverses.
- La galette des Rois, organisée par le Crédit Mutuel le 12 janvier, a été partagée dans une bonne ambiance en la présence des directeurs des agences bancaires de Paris, des membres du Comité Directeur et de quelques Présidents de Club ayant répondu à l'invitation lancée par le District.
- Le Président informe le Comité Directeur qu'une remise d'écussons aux arbitres s'effectuera le vendredi 27 janvier 2023 dans les locaux du District et que les membres du Comité Directeur sont invités à venir partager la galette des arbitres qui sera offerte ce jour-là.
- Le Président dévoile :
 - qu'une invitation pour participer début mai 2023 au Tournoi International U14 de TOKYO (Japon) est arrivée à l'Hôtel de Ville de Paris le 16 décembre 2022. Informé rapidement, le District de Paris ne pouvant faire face à ce type de dépenses cette année, ne peut honorer cette invitation et en a informé la Ville qui ne veut pas financer le voyage (environ 40 000 €).
 - que les déplacements envisagés à Plomelin ne se feront pas, la candidature des sélections U14G et U15F du District de Paris n'ont pas été retenue par les organisateurs. Le Président demande aux Conseillers techniques de rechercher une ou des manifestations auxquelles pourraient participer en fin de saison nos jeunes.
- Le Président annonce aux membres du Comité Directeur que la FFF recherche de jeunes candidats (moins de 18 ans au 1er janvier 2024) en provenance des Clubs pour les remises de médailles aux prochains Jeux Olympiques. Il semble que les délais d'inscription soient très courts.
- Le Président indique que la FFF, dans un souci de répondre aux exigences de la loi sur la parité Hommes/Femmes pour 2024, demande à tous les Districts de leur envoyer le nom de 2 candidates pouvant intégrer la gouvernance des futures instances de la FFF.

- Point sur les commissions au 31/12/2022

Intervention de M. TROUDART André-Paul, Secrétaire Général.

Il propose de nommer M. Christopher HEDER, instructeur suppléant, poste qui était vacant.

Accord du Comité Directeur.

Depuis le début de saison, 15 commissions sur 16 ont été actives soit 55 séances de travail et plus de 450 dossiers traités.

Le suivi des Commissions :

Les jeudi 22 décembre 2022 et le mardi 17 janvier 2023, 10 candidats commissaires ont été reçus (voir liste ci-après) :

Nom	Prénom	Club	Commissions
ADAM	Maria	AC PARIS 15	FOOTBALL FEMININ
ANNE	Idy	PARIS 13 ATLETICO	TECHNIQUE
AKDENIZ	Anil	VANVES	TECHNIQUE
BOISDUR	Jocelyn	ANTILLAIS PARIS 19	SR
BOULESTIN	Jesse	PARIS FC	TECHNIQUE
EL KHADRISSI	Nabil	AS PARIS	SR
GUGGINO	Romain	A.C.B.B.	TECHNIQUE
LABONNE	Kevin	CA PARIS 14	TECHNIQUE
MGORI	Samir	AC PARIS	FOOT ANIMATION
NOA-BILOA- ETOG	Patrick	TROPS FC	FOOT ANIMATION

Après examen de leurs dossiers, **le Comité Directeur décide de nommer en tant que commissaire tous les candidats, à l'exception de M. Nabil EL KHADRISSI, qui est ajourné dans son éligibilité.**

Le Comité Directeur prend note que M. Mehdi LAFFIFI du club de Paris ACASA a reçu une sanction de 6 mois fermes à compter du 07/12/2022 de la part de la commission régionale de discipline du 07/12/2022 pour comportement intimidant envers arbitre.

De ce jour, il n'est plus membre de la Commission FUTSAL du District Parisien.

Afin de mettre en concordance les listes officialisées sur le site Officiel du District et Foot2000, une mise à jour de l'effectif des Commissions a été effectuée et le Secrétaire Général propose au Comité Directeur, sauf avis contraire, la suppression de commissaires inscrits dans la liste suivante qui ont souvent été absents (non excusés) et pour certains, ne sont même jamais venus au District malgré les convocations.

Nom	Prénom	Commissions
ABOUFARIS	Abdelmajib	FOOT ANIMATION
ADA NKOMO	Joey	FOOT FEMININ
AIT OUZZOU	AKLI	TECHNIQUE
AOUN	JOSEPH	MEDICAL
ASSAL	Mounir	FOOT ANIMATION
BASTOS	Mathias	TECHNIQUE
BELGHIT	Nizar	CDPME
BOURDIL	Maxime	CDA
CISSE	Alane	TECHNIQUE
CLARET DE FLEURIEU	Christophe	TECHNIQUE
DOS REIS	Tiago	TECHNIQUE
EL HAMEL	Slimane	FOOT FEMININ
EVERS	Matthieu	CDA
EYEGHEMINIO	Nicolas	
HAZGUER	Kamare	CDA

KOUROUMA	Abdoulaye	TECHNIQUE
MANOLIS	Marc Olivier	TECHNIQUE
MBONGO TOURE	James	FOOT FEMININ
MBOUNJA	Robert	DISCIPLINE
MORLET	Pierre Edouard	CDA
SANDJIVY	Eric	ORGANISATION/CDPME
SANKHARE	Mohamed	FUTSAL
THARAUD	Frédéric	DEV & SPONSORING

Le Comité Directeur donne son accord.

- Point sur les effectifs licenciés

Intervention de M. Marc VINCENTI, Directeur administratif.

District	Nb licenciés																				
	08/10/2021 (n-1)	09/09/2022	évol. en %	10/08/2022	10/10/2021 (n-1)	11/10/2022	évol. en %	10/10/2021 (n-1)	01/10/2022	évol. en %	20/10/2021 (n-1)	10/10/2022	évol. en %	10/10/2022	20/10/2021	20/10/2022	évol. en %	10/10/2021	10/10/2022	évol. en %	10/01/2023
75	9424	9526	1%	11218	16736	17296	3%	18160	18664	3%	19903	21252	7%	22529	22516	23942	6%	23620	24937	6%	25373
77	15087	15417	2%	18157	29546	30370	3%	31751	32750	3%	35134	37376	6%	39556	38824	41418	7%	39887	42427	6%	42854
78	18461	21215	15%	24003	31908	33201	4%	33939	35261	4%	37096	39000	5%	40843	40261	42235	5%	41140	43082	5%	43495
91	12391	13671	10%	16779	25134	26240	4%	27111	28376	5%	30537	32300	6%	34236	33973	35830	5%	34930	36654	5%	37063
92	13637	14234	4%	15803	23569	23608	0%	25230	25336	0%	27350	28777	5%	30306	29876	31736	6%	30878	32658	6%	33042
93	12452	13500	8%	15265	23260	23554	1%	25113	25558	2%	28398	29694	5%	31821	32482	34176	5%	34010	35785	5%	36345
94	11647	11599	-1%	13058	21518	21115	-2%	23116	22995	-1%	25715	26808	4%	28517	28493	30124	6%	29425	30985	5%	31442
95	15840	17113	8%	19457	27380	28006	2%	29454	29990	2%	32662	34002	4%	35797	35523	37271	5%	36439	38236	5%	38658

- Point financier

Intervention de M. Francis MARTIN, Trésorier Général.

Le District a pris son rythme de croisière en ce qui concerne la trésorerie. Comme budgété, le résultat devrait être positif à la fin de la saison.

5- Sur le 1er relevé compte-club arrêté au 04/12/2022 :

Le Directeur Administratif a transmis aux membres du CD une liste de clubs n'ayant toujours pas réglé les sommes dues.

Il demande qu'il soit appliqué l'article 3.5 des RSG du District, à compter du 30 janvier 2023 suite à un deuxième rappel : « Perte d'un point au classement pour chacune des compétitions programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de la situation financière ... ».

Accord du Comité Directeur.

6- Assemblée Générale du 03/12/2022 à la FFF :

Elle s'est tenue dans les locaux de la FFF, boulevard de Grenelle.

68 clubs étaient présents représentant 1100 voix sur les 1286 comptabilisées pour les 148 clubs du District Parisien. Quorum a été plus qu'atteint.

Durant cette AG, plusieurs invités sont intervenus : MM. Jean VUILLERMOZ, ancien maire adjoint de Paris chargé des Sports, Karim ZIADY, Conseiller délégué chargé du sport de proximité à Paris, Jean-Pierre PORTAL, représentant de Crédit Mutuel, Jonathan POUILLE et Théo GAILLARD, tous 2 représentants l'association Profession Sport et Loisirs Francilien sur l'accompagnement des associations employeuses.

Il y a eu également l'élection d'un nouveau membre au Comité Directeur, M. Fred VENTURA en remplacement de M. Jean-François CHERUBIN, démissionnaire.

Tous les travaux présentés aux votes devant l'Assemblée Générale ont été adoptés (rapport moral présenté par André-Paul TROUDART et rapports financiers par Francis MARTIN, comptes validés par M. Angel PINAR, commissaires aux comptes).

Cela été l'occasion de présenter notre nouvelle CTD DAP, Mme Manon CALEGARI en remplacement de M. Anthony FOURNIER promu CTD PPF.

A retenir, les félicitations de la Préfecture de Paris concernant la tenue des clubs Parisiens cette saison.

7- Repas des commissions en 2023 :

La date retenue est le jeudi 8 juin 2023 et 2 options de restauration ont été retenues et sont aujourd'hui à l'étude :

- Le restaurant « Chez Françoise » Paris 7ème ;
- Un dîner croisière sur la Seine (2 propositions).

Questions diverses :

- Mme Nathalie SEVENO demande qu'il n'y ait pas de manifestation la veille des vacances
- M. Jean-Jacques BENGUIGUI demande :
 - si la commission de football d'animation vérifie bien que les clubs respectent l'article 11 des RSG du District 75
 - et qu'une réunion entre Présidents de commission ait lieu à l'instar de la saison dernière
- M. Nordine DJEDDI demande que le Comité Directeur donne des dérogations pour l'éclairage des stades. Le Président l'informe qu'un plan d'action va être mis en place et que cela doit être fait à la demande des clubs et que c'est la commission d'organisation des compétitions qui doit donner la dérogation.
- M. Jacques MENDY annonce qu'il sera absent pendant 2 mois à partir du 09/03/2023

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 09 /03 /2023

Le Président considérant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 21h45.

Philippe SURMON,
Président

André-Paul TROUDART,
Secrétaire Général



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 21/03/2023 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Toufik HAMDAROU - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Excusé : MM. Pierre-Yves KERLOCH - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

La commission se réunit en plénière tous les mardis sauf imprévus et à chaque fois que nécessaire en audioconférence jusqu'au vendredi 14H avant les compétitions du week-end immédiat afin de prendre une décision impérieuse.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnerait pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNAT & COUPE LOISIR ENTREPRISE

Match N° 24551729 ES PARIS XIII / AS PARIS D2 du 19/03/23.

Lecture de la FMI match non joué, motif : terrain rendu impraticable - Rapport de l'arbitre officiel et des 2 clubs.

A la lecture du rapport de M. l'arbitre, il s'avère qu'à la mi-temps du match précédent ce dernier a pu inspecter le terrain et constater qu'il n'y avait aucune anomalie qui pouvait remettre en cause le déroulement du match suivant.

Par son action, le capitaine de l'équipe de l'AS Paris a décollé une réparation du synthétique au niveau du point de pénalty jusqu'à le brandir en l'air.

Les vidéos et le rapport de l'arbitre sont transmis à la DJS pour les suites à donner. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS Paris pour avoir rendu le terrain impraticable.

Match n° 24551733 ENFANTS DE PASSY / ESPERANCE PARIS 19 2 D2 du 26/03/23

Proposition de terrain de repli sur le stade Suzanne LENGLEN terrain n° 2 à 13H.

La commission autorise le déroulement de cette rencontre sur ce terrain et accorde la dérogation sur le classement inférieure de cette surface.

Match N° 24551992 RC PARIS 18 / ES SEIZIEME 3 D3.B du 19/03/23

Courriel de RC PARIS 18 du 20/03/23 et de l'ES SEIZIEME du 21/03/23 nous informant du dysfonctionnement de la FMI et confirme le score de 4/0 pour RC PARIS 18.

La commission entérine le score.

SENIORS FEMININE

Match N° 24603898 COURONNES / AC PARIS 15. 2 D1 du 18/03/23

Match reporté par la COC au motif stade fermé à cause de la grève des agents de la Ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 08/04/2023, les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date. Un terrain de repli doit être fourni dans les meilleurs délais.

Match N° 24603900 US PARIS XI / SALESIIENNE D1 du 18/03/23

Match reporté par la COC au motif stade fermé à cause de la grève des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 22/04/2023, les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date. Un terrain de repli doit être fourni dans les meilleurs délais.

ANCIENS

Match N° 24552607 ES PARISIENNE / VASCO DE GAMA anciens D2.B du 19/03/23.

Courriel de VASCO DE GAMA du 17/03/23 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le 1er forfait avisé de l'équipe du club Vasco de Gama.

JEUNES

U 14

Match N° 24553571 COURONNES / PARIS ALESIA 2 D2.A du 18/03/23

Match reporté par la COC au motif stade fermé à cause de la grève des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 08/04/2023, les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date. Un terrain de repli doit être fourni dans les meilleurs délais.

Match N° 24581267 COURONNES 2 / PITRAY OLIER 2 D3.C du 18/03/23

Match reporté par la COC au motif stade fermé à cause de la grève des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 08/04/2023, les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date. Un terrain de repli doit être fourni dans les meilleurs délais.

U 16

Match 25116576 OL MONTMARTRE / BON CONSEIL D3.A du 19/03/23

Lecture de la FMI match non joué au motif absence du club visiteur (BON CONSEIL)

La commission donne match perdu par forfait (2ème forfait) à l'équipe de Bon Conseil et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Courriel de Bon Conseil du 21/03/23 déclarant forfait général de leur équipe U16.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de Bon Conseil et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

U 18

Match N° 24552732 ES SEIZIEME / CAMILLIENNE D1 du 19/03/23

Courriel de M. l'arbitre officiel du 20/03/23 signalant un dysfonctionnement de la tablette et confirme le score de 1/3 pour la CAMILLIENNE ainsi que les sanctions administratives.

Courriel de l'ES SEIZIEME du 21/03/23 signalant le même dysfonctionnement et confirmant le même score.

La commission entérine le résultat de 1/3 en faveur de la Camillienne.

DIVERS COMPETITIONS

Match n° 24603892 Couronnes OFC / Paris 15 AC du 25/03/23 Séniors F D1

Match n° 24581225 Couronnes OFC / Paris CA 2 du 25/03/23 U14 D3 Poule C

Match n° 24551730 Couronnes OFC / Paris CA 2 du 25/03/23 Séniors D2

Au vu du fonctionnement aléatoire du complexe Maryse Hilsz le samedi à partir de 14H qui vient perturber fortement le déroulement des compétitions du district 75, la COC a décidé, en sa séance du 14 mars 2023, de ne plus autoriser les rencontres de ses compétitions notamment dans cette enceinte pour des coups d'envoi le samedi entre 14H et 20H. Il a été demandé aux clubs résidents de donner des terrains de repli. L'extrait de cette décision a été communiqué au BRES de la DJS de la Mairie de Paris.

C'est dans ce contexte que les équipes de ce service en accord avec celles du district 75 ont proposé des terrains de repli. Le club de Couronnes OFC a exprimé son mécontentement de façon déplacée et outrancière et exige de recevoir sur le stade Maryse Hilsz les rencontres à domicile programmées par le district 75.

La commission attire l'attention du président de ce club sur les conséquences d'un tel entêtement.

Dans ces conditions, en dépit du respect des décisions prises, la COC donnera un résultat à ces matches (voir jurisprudence décision du 17/05/19 de la commission Fédérale des Règlements et Contentieux pour ce même stade pour les mêmes motifs - Match séniors R1 MACCABI PARIS UJA / SAINT LEU 95 FC du 16/03/2019)

Demande de dérogation pour les éclairages des stades Didot et Jules Noël par le PARIS CA 14 dans l'attente du retour de classement par la CFTIS.

La commission accord la dérogation pour cette saison 22/23, le dossier étant en cours d'instruction.

RAPPELS AUX CLUBS :

Au vu de la raréfaction des installations, les changements de terrains proposés par le BRES Paris

intramuros jusqu'au vendredi 12H avant les rencontres d'un week-end seront autorisés par la commission sans accord préalable des clubs concernés (recevant ou visiteur)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe du club recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication (club visiteur ou arbitre officiel) alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

2ème et dernier appel :

Match N° 24581121 PARIS FC 3 / CHANTIER U14 D3.B du 11/03/23

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22
LA PANAMICAINE (PV du 14/03/23)

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)
MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)
BUTTES CHAUMONT (PV du 24/01/23)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)
PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)
SUPERNOVA (PV du 20/09/22)
PETITS ANGES (PV du 11/10/22)
SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

ANCIENS D1

CAP NORD (PV du 07/02/23)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)
PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFFP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22
CFFP (PV du 22/11/22)
JAM (PV du 28/02/23 discipline déclassement)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)
AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)
RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)
CHANTIER UA (PC du 18/10/22)
PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1)

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22
CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)
CHANTIER UA (PV du 27/09/22)
ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)
ESC Paris 20ème (PV du 22/11/22)
ESC Paris XV (PV du 29/11/22)
AS BON CONSEIL (PV du 21/03/23)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22
CFFP 2 (PV du 22/11/22)

U14 D2

RC PARIS 10 (PV du 06/03/23)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)
ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)
ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)
AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)
ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

Le tirage des demi-finales du 28/03/2023, dans 10 catégories reprises ci-dessous, aura lieu à 17H45 en présence d'un seul représentant par club, quel que soit son nombre d'équipes en lice.

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur toutes les rencontres de coupes sauf pour celles concernant deux équipes d'un même club sur lesquelles un seul arbitre désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75.

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 30/04/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U20

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 05/03/23 – **(date butoir 09/04/23)**

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 11/04/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 04/03/23 – **(date butoir 26/03/23)**

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U16

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U14

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 SENIORS Amitié - FINALISTE

MACCABI PARIS METROPOLE 2 / PARIS 13 ATLETICO 3

COUPE CDM

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 Anciens

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 28/01/23 – **(date butoir 25/03/23)**

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U16 Amitié

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le **28/03/23**

COUPE 75 U14 Amitié

1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le **28/03/23**

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 23/03/2023 en audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Toufik HAMD AOUI - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Excusé : MM. Pierre-Yves KERLOCH - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

La commission se réunit en plénière tous les mardis sauf imprévus et à chaque fois que nécessaire en audioconférence jusqu'au vendredi 14H avant les compétitions du week-end immédiat afin de prendre une décision impérieuse.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnerait pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS FEMININE

Match n° 24603899 PARIS XI US / ARC EN CIEL du 25/03/23 Séniors F D1

Demande via footclub du club Paris XI US de programmer à nouveau cette rencontre sur le stade Maryse Hilsz.

La commission rappelle au club la décision prise le 14/03/23 de ne plus autoriser les rencontres de ses championnats sur le stade Maryse Hilsz et renvoie le club à ses responsabilités en ne voulant pas jouer sur un terrain de repli en cas de nouvel empêchement. »



Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL n° 12

Réunion du 16/3/2023

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO, MM. Abdallah BOUDJEDIR Olivier FOURRIER, Charles DELAUNEY, Jocelyn BOISDUR

Excusé : M. Laurent BOUSSOULADE (participe au comité d'appel siégeant en même temps).

Reprise du dossier n°69

ECOLE DE FOOT ESPERANCE PARIS 19

Extrait du PV du 1er mars

« Dossier transmis par la commission d'animation des plateaux.

Lecture du mail officiel adressé le 9 février 2023 demandant la réintégration des équipes U6 U7 et U8 de l'ESPERANCE PARIS 19

Compte tenu que l'ESPERANCE PARIS 19 a fait appel d'une décision de la commission d'animation sur le même sujet, **la commission met le dossier en attente de la décision d'appel.** »

La commission d'appel se déroulant le 23 mars laisse le dossier en délibéré

Reprise du dossier n°70

Match n°24551716 du 12/2/2023

SENIORS D2 – PARIS UC (2) / AS PARIS (1)

Extrait du PV du 1er mars

« Lecture du mail officiel d'évocation adressé par le club de l'AS PARIS le 28 février 2023 concernant la participation du joueur SULAIMAN AL-DAKHEEL du club du PUC qui aurait obtenu une licence sans procédure de CIT.

La commission prend connaissance de la demande d'observation adressée au PUC dans le délai du 7 mars 2023.

La commission prend connaissance de la demande faite auprès des services de la ligue et de la fédération pour connaître la situation du joueur par rapport à son pays d'origine (USA).

En attente des réponses, la commission met le dossier en délibéré. »

La commission constate que le PUC n'a adressé aucune observation au District.

La commission prend connaissance de la réponse notifiée par la FFF à la Ligue concernant la situation du joueur SULEIMAN DAKHEEL (PUC). La fédération des Etats-Unis de football n'a pas répondu dans les 7 jours, la Fédération Française de Football a émis un avis favorable (article 110 des RG de la FFF).

La commission considère donc la licence obtenue par le club du PUC est régulière et n'accorde aucun droit indu sur le tampon mutation.

La commission indique que l'évocation est recevable mais non fondée.

La commission déclare score acquis sur le terrain.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Reprise du dossier n°71

Match n°25119023 du 21/1/2023

U14 D4 POULE A – RACING CLUB 18 (1) / ESC XV (1)

Match n°25119029 du 4/2/2023

U14 D4 POULE A – RACING CLUB 18 (1) / PUC (4)

Match n°25119035 du 11/2/2023

U14 D4 POULE A –SALESIENNE DE PARIS (4)/ RACING CLUB 18 (1)

Extrait du PV du 1er mars

« Ce dossier a été transmis par la COC et figure en page 2 du PV de la COC (réunion du 28 février 2023)
Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant-match ni observations d'après-match.

La commission demande au club du RACING CLUB 18 de lui fournir des explications sur la participation de joueurs U12 :

- Le 21 janvier 2023 lors d'une rencontre de critérium U12 et d'une rencontre de championnat U14
- Le 4 février 2023 lors d'une rencontre de critérium U12 et d'une rencontre de championnat U14
- Le 11 février 2023 le nombre joueurs U12 figurant sur la feuille de match

En attente des réponses, la commission met le dossier en délibéré. »

La commission prend connaissance des explications fournies par le club du RACING CLUB 18 le 6 mars suite à la demande de la commission.

La commission constate que le club de RACING CLUB 18 a fait évoluer le même jour un joueur U12 sur une rencontre de critérium U12 et sur une rencontre de championnat U14.

Ce fait est interdit comme le stipule l'article 151 des RG de la FFF;

Par ces motifs,

La commission décide match perdu par pénalité au Racing Club 18 sur les rencontres suivantes :

- Le 21 janvier 2023 en U14 D4 POULE A – RACING CLUB 18 (1) / ESC XV (1) [-1 pt, 0 but] pour en attribuer le gain à ESC XV [3 pts, 1 but]

- Le 4 février 2023 en U14 D4 POULE A – RACING CLUB 18 (1) / PUC (4) [-1 pt, 0 but] pour en attribuer le gain au PUC [3 pts, 3 buts].

De plus, lors de la rencontre du 11 février 2023 **en U14 D4 POULE A –SALESIENNE DE PARIS (4) / RACING CLUB 18 (1)** le club du RACING CLUB 18 a aligné 4 joueurs U12 pour cette rencontre, le club RACING PARIS 18 est donc en infraction avec l'article 7 du Règlement de Championnat U14 du District 75 qui stipule que seuls trois licenciés U12 peuvent participer à ce championnat.

Par ces motifs,

La commission décide match perdu par pénalité au RACING CLUB 18 [-1 pt, 0 but] pour en attribuer le gain à la SALESIENNE [3 pts, 4 buts].

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°73

Match n°24605185 du 10/2/2023

FUTSAL SENIORS D1 – US SPEALS (1) / ESPERANCE PARIS 19 (1)

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant-match ni observations d'après-match.

La commission prend connaissance du mail officiel de l'ESPERANCE PARIS 19 du 9 mars 2023 concernant une demande d'évocation sur la participation du joueur KOITA HADAMA qui aurait évolué en état de suspension.

La commission prend connaissance des explications fournies par le club de l'US SPEALS le 14 mars suite à la demande du district.

Grâce à FOOT2000, la commission constate que le joueur KOITA HADAMA a fait l'objet d'une sanction d'un match de suspension ferme suite à un cumul d'avertissement en football libre.

Cette sanction permettant au club de continuer d'aligner ce joueur pour les compétitions de FUTSAL du district.

L'évocation est recevable mais non fondée. Résultat acquis sur le terrain.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°74**Match n°24580815 du 5/3/2023****SENIORS D1 – PARIS SPORT CULTURE (1) / MACCABI PARIS 12 (2)**

Mme Nathalie SEVENO n'a pas assisté à l'étude, à la discussion et à la décision.

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant-match ni observations d'après-match.

La commission prend connaissance du mail officiel de PARIS SPORT ET CULTURE du 11 mars 2023 concernant une demande d'évocation sur la participation du joueur KARAMOKO COULIBALY qui aurait évolué en état de suspension.

En attente de la réponse de MACCABI PARIS 12 suite à la demande d'observation faite par le district, **la commission met le dossier en délibéré.**

Dossier n°75**Match n°25112771 du 5/3/2023****SENIORS D4 – AS ESPOIRS DU GRAND PARIS (1) / GOUTTE D'OR FC (1)**

Lecture de la feuille de match papier où figure :

- une réserve d'avant-match du capitaine de l'AS ESPOIRS GRAND PARIS concernant la participation du joueur SAKHO MOUSSA (GOUTTE D'OR FC) suspendu lors du match du 4/12/22 ce match étant rejoué le 5 mars (article 120 des RG de la FFF).
- une réserve d'avant-match du capitaine de GOUTTE D'OR FC concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'AS ESPOIRS DU GRAND PARIS susceptible de n'être pas licencié ou qualifié à la date du 4/12/22 ce match étant rejoué le 5 mars (article 120 des RG de la FFF).

La commission prend connaissance du mail officiel de l'AS ESPOIRS DU GRAND PARIS du 6 mars 2023 concernant la confirmation des réserves concernant le joueur SAKHO MOUSSA qui était en état de suspension lors du match arrêté du 4 décembre 2022.

La commission, en application des articles 120 et 226 des RG de la FFF, donne match perdu par pénalité à GOUTTE D'OR FC [-1 pt, 0 but] pour en attribuer le gain à l'AS ESPOIRS DU GRAND PARIS [3 pts, 1 but], motif : inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match.

De plus, la commission :

- sanctionne le joueur SAKHO MOUSSA (GOUTTE D'OR FC) d'un match de suspension ferme à compter du 20 mars 2023, motif : participation à un match en état de suspension.
- inflige une amende de 50 euros au club de l'AS ESPOIRS DU GRAND PARIS pour avoir inscrit sur la feuille de match un joueur suspendu.

DEBIT GOUTTE D'OR FC : 43.50 euros

CREDIT AE ESPORS DU GRAND PARIS : 43.50 euros

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°76**Match n°24552765 du 5/3/2023****U18 D1 – SEIZIEME ES (1) / AF PARIS 18 (1)**

Lecture de la FMI où ne figure aucune réserve d'avant-match ni observations d'après-match.

La commission prend connaissance du courrier officiel de l'ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 du 6 mars 2023 demandant l'évocation sur la situation du joueur MINUIT NOAH qui était susceptible d'être en état de suspension lors du match du 5 mars 2023.

Elle prend également connaissance de la demande d'observation adressée par le district au club de l'ES SEIZIEME.

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

La commission constate que le club de l'E.S. SEIZIEME n'a pas répondu dans les délais impartis.

La fiche disciplinaire du joueur MINUIT NOAH indique que ce joueur a été sanctionné d'un match de suspension ferme pour cumul d'avertissement à compter du 27 février 2023.

En consultant grâce à FOOT2000 le calendrier de l'équipe U18 de l'ES SEIZIEME se présente de la façon suivante :
Entre la date d'effet (27 février) et la date du match (5 mars) aucune rencontre officielle n'était programmée.

La commission constate que le joueur MINUIT NOAH était en état de suspension le jour de la rencontre.

Par ce motif, la commission indique que l'évocation est recevable et fondée.

La commission décide de donner match perdu par pénalité à l'ES SEIZIEME [-1 pt, 0 but] pour en attribuer le gain du match à ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 [3 pts 2 buts pour 0 but contre], motif : inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match.

De plus, la commission :

- sanctionne le joueur MINUIT NOAH, joueur de l'ES SEIZIEME d'un match de suspension ferme à compter du 20 mars 2023, motif : participation à une rencontre en état de suspension,
- inflige une amende de 50 euros au club de l'ES SEIZIEME pour avoir inscrit sur la feuille de match un joueur suspendu.

DEBIT ES SEIZIEME : 43.50 euros

CREDIT AF PARIS 18 : 43.50 euros

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°77**Match n°24580942 du 12/3/2023****U18 D3 – POULE A – TROPS FC (1) / ANTILLAIS PARIS 19 (1)**

MM. Olivier FOURRIER et Jocelyn BOISDUR n'ont pas assisté à l'étude, à la discussion et à la décision.

Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant-match du dirigeant de TROPS FC concernant la non-ressemblance entre le joueur dénommé DEMBELE YACOUBA (ANTILLAIS PARIS 19) se présentant physiquement et la licence présentée.

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel qui indique suite au contrôle de licence et à la rédaction de la réserve, le club ANTILLAIS PARIS 19 a retiré de la rencontre le joueur dénommé DEMBELE YACOUBA.

La commission prend connaissance du mail officiel de TROPS FC daté du 14 mars confirmant les réserves en y joignant photographie et des éléments concernant les matchs précédents U18 des ANTILLAIS PARIS 19.

La commission indique que les réserves sont recevables mais non fondées.

La commission décide pour le match du 12 mars 2023 que le résultat acquis sur le terrain est validé.

La commission décide compte-tenu des éléments apparus lors de ce dossier de le transmettre à la commission de discipline afin de traiter les tentatives de fraude évoquées.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°78**Match n°24553456 du 11/3/2023****U14 D1 – AF PARIS 18 (1) / PARIS 13 ATLETICO (2)**

La commission constate qu'aucune FMI n'a été réalisée.

La commission est en possession de deux feuilles de match sur papier libre.

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel désigné sur cette rencontre : « arrivé à 13 h 02 en raison de la grève des transports, l'arbitre ayant été récusé par le club d'AF PARIS 18 alors que le coup d'envoi de la rencontre a été donné à 13 h 30 »

La commission prend connaissance du courriel officiel daté du 11 mars 2023 concernant le fait que la procédure administrative d'avant match n'a pas été respectée et qu'aucune feuille de match pour les joueurs de l'AF PARIS 18 n'ont pas pu être contrôlés.

La commission décide de convoquer pour sa réunion du 29 mars 2023 à 18h30 au siège du District :

Pour les officiels :

- M. KOUAKOU Cris, arbitre officiel désigné par le district

Pour le club de l'AF Paris 18 :

- M. KENZAOUI Samir, arbitre bénévole qui a dirigé la rencontre

- M. OTHMANI Motaz, arbitre assistant

- M. ATTIG Hamed, éducateur

Pour le club de Paris 13 Atletico :

- M. HAUSTRAETE Alain, arbitre assistant
- M. HAUSTRAETE Julien, éducateur

Dossier n°79**Match n°24551718 du 11/3/2023****SENIORS D2 – CHAMPIONNET SPORTS (1) / PARIS CA (2)**

Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant-match du capitaine de CHAMPIONNET SPORTS concernant la participation des joueurs ayant participé à dernière rencontre de l'équipe 1 alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance du mail officiel de CHAMPIONNET SPORTS daté du 13 mars 2023 confirmant les réserves.

En attente d'informations complémentaires, **la commission met le dossier en délibéré.**

Prochaine réunion de la commission

MERCREDI 29 MARS 2023 à 18h00

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Mme Nathalie SEVENO



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR